

Décision 10-D-11 du 24 mars 2010

relative à des pratiques mises en oeuvre par le Syndicat national des ophtalmologistes de France (SNOF) concernant le renouvellement des lunettes de vue

Posted on: 24 mars 2010 | Secteur(s) :

GRANDE CONSOMMATION

SANTÉ

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

Dispositif(s)

Injonction de publication
Pratique établie
Sanction pécuniaire

Entreprise(s) concernée(s)

Syndicat national des ophtalmologistes de France (SNOF)

Lire

le texte intégral de la décision

347.26 Ko

le communiqué de presse